

CONGES SCO NC : nouvelles procédures.....

Un nouveau processus des congés est maintenant mis en place au SCO.

Cela a l'avantage d'harmoniser les méthodes entre les salarié-es de l'ex-CCOR et ex-AVSC. (Voir tract SUD du 22 juin).

Après plusieurs réunions des délégués syndicaux, nous avons pu faire évoluer certaines dispositions. La direction étant trop prise (pour cause de caravane !) pour communiquer, voici les nouvelles règles.

Proposition de la direction	Demandes SUD	FINAL
30% de congés en période scolaire et 20% en dehors.	33% et 20%	33% et 20% <u>par rapport aux effectifs totaux y compris TP absents</u> C'est une avancée
2 samedis égrenés (y compris ceux de début de congés) <u>maximum</u> par an	Mêmes conditions que les autres jours	<u>Garantie</u> d'obtenir 2 samedis égrenés par an. Non compris ceux de début de congés qui sont de droit. C'est une avancée Au-delà il faut se faire remplacer.
2 ponts <u>maximum</u> par an dont ceux compris dans les congés posés		<u>Garantie</u> d'obtenir 2 ponts par an. Non compris ceux inclus dans des congés posés C'est une avancée Au-delà il faut se faire remplacer.
45% de congés sur les ponts en période scolaire et 35% sur les ponts en dehors		C'est un plus
Le recollement des congés se fera par Planoo (disponible dans le GASSI)		C'est une nouvelle appli.....à suivre
Possibilité de modifier ses congés avant le 10 du mois M-1 au plus tard	A tout moment	Avant le 10 du mois M-1 au plus tard. Trop tôt à notre gout.



On entend souvent, de la part de la direction que le samedi est un jour comme les autres. On peut maintenant constater que c'est vrai.....pour travailler mais pas pour poser des jours de congés.

Nous rappelons que poser 4 semaines de congés consécutives ou pas, c'est possible si le taux maxi de départ n'est pas atteint.

Quand on vous refuse des congés, posez-les dans Anoo afin que cela soit tracé. La ligne managériale n'aime pas trop (!) mais c'est autorisé et reflète réellement la situation.

SUD a obtenu quelques avancées mais trop de contraintes existent toujours pour les samedis et les ponts.

SUD a contacté les autres organisations syndicales afin de mettre en avant des revendications communes qui auraient eues plus de poids face à la direction.

Nous n'avons eu aucune réponse. C'est dommage...

Sud 36-37

02 47 85 11 11

sudptt.36-37@wanadoo.fr

Sud Loiret

02 38 83 72 39

sudloiret@wanadoo.fr

Union
syndicale
Solidaires

Sud Haute Normandie

02 35 63 20 20

sudptt.hn@orange.fr

Sud Basse Normandie

02 31 94 26 00

sudptt14@wanadoo.fr